

RÈGLEMENT D'EXAMENS

Formation spécialisée en **Droit notarial et gestion de patrimoine**
dispensée par le **Centre de formation et de formation continue**
dépendant du Conseil National de l'Ordre des Notaires -
Casablanca

En partenariat avec

l'Université Hassan 1^{er} – Settat - Maroc

Master universitaire Professionnel (MUP) « Droit notarial et gestion de
patrimoine »

Et

l'Université Jean Moulin Lyon 3 – Lyon - France

Diplôme universitaire (DU) « Droit Notarial et gestion de patrimoine »

1. Conditions d'admission

Pour être admis dans le double diplôme de Master universitaire professionnel (MUP) de l'Université Hassan 1er et le diplôme universitaire (DU) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 « Droit Notarial et gestion de patrimoine », le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme de gestion à fort contenu juridique ou d'un diplôme équivalent et sur sélection.

L'admission est prononcée sur proposition du jury de sélection, comprenant les représentants de l'Université Jean Moulin Lyon, l'Université Hassan 1^{er} et le Conseil National de l'ordre des Notaires.

La sélection sera opérée sur dossier et sur entretien au Maroc.

A titre prévisionnel, une quarantaine de candidats seront définitivement admis à suivre ce double diplôme de droit notarial et gestion de patrimoine.

Les étudiants admis dans ce programme ont une double inscription à l'université française et l'université marocaine sus-mentionnées.

2. Programme pédagogique

Le Master universitaire professionnel (MUP) et le Diplôme universitaire de « Droit notarial et gestion de patrimoine » sont des diplômes de formation continue créés sur mesure à la demande du Conseil national de l'ordre des notaires. Ils répondent aux exigences liées aux accréditations et certifications de la formation continue auxquelles sont tenues les établissements de formation de l'enseignement supérieur, tant au plan administratif qu'académique.

La maquette pédagogique comprend un volume horaire d'au moins 560 heures dont au moins 400h d'enseignement.

Les enseignements sont dispensés par une équipe mixte universitaires et professionnels des trois établissements en langue française ou anglaise.

Les cours ont lieu le samedi toute la journée et le dimanche matin.

La maquette pédagogique du programme est détaillée en fin de règlement.

2.1. Le contenu des enseignements

Les DU et Master de droit notarial et gestion du patrimoine se déroulent sur deux années, divisées en quatre semestres de quatre modules chacun.

Chaque module représente au moins 70 heures dont 50 heures d'enseignement en présentiel et au moins 20 heures de travail personnel.

Les maquettes de la formation comportent des cours magistraux et des séminaires ainsi qu'un travail personnel des étudiants.

Master - DU 1^{ère} année

1^{er} semestre	
Module 1	<p>Module Introduction à la gestion de patrimoine Élément 1 : Cours introductifs <i>Option :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Profil Droit : Introduction à la gestion de patrimoine - Profil Gestion : Introduction en droit patrimonial <p>Élément 2 : Outils et méthodologie <i>Option :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Profil Droit : <ol style="list-style-type: none"> 1 Initiation au Bilan patrimonial et aux conseils patrimoniaux 2 Initiation au calcul financier - Profil Gestion : Initiation à la recherche en Droit
Module 2	<p>Détention du patrimoine Élément 1 : Détention du patrimoine privé Élément 2 : Détention du patrimoine professionnel Élément 3 : Fiscalité appliquée à la détention Élément 4 : Analyse et stratégie de détention du patrimoine</p>
Module 3	<p>Investissement financier (1) Élément 1 : Produits bancaires Élément 2 : Droit bancaire Analyses de cas</p>
Module 4	<p>Investissement immobilier (1) Élément 1 : Vente immobilière Élément 2 : Fiscalité des mutations à titre onéreux Élément 3 : Techniques de commercialisation</p>
Semestre 2	
Module 1	<p>Module Pratiques professionnelles Élément 1 : Ethique professionnelle Élément 2 : Comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité générale - Comptabilité analytique <p>Élément 3 : Anglais</p>
Module 2	<p>Transmission du patrimoine Élément 1 : Transmission du patrimoine privé Élément 2 : Transmission du patrimoine professionnel Élément 3 : Fiscalité appliquée à la transmission Élément 4 : Analyse et stratégie de la transmission du patrimoine</p>
Module 3	<p>Investissement financier (2) Élément 1 : Produits d'assurance Élément 2 : Droit des assurances Analyses de cas</p>

Module 4	Investissement immobilier (2) Elément 1 : Droit des baux Elément 2 : Gestion des actifs immobiliers Elément 3 : Fiscalité des revenus immobiliers Elément 4 : Analyse et gestion de patrimoine immobilier
----------	--

Master - DU 2^{de} année

La seconde année comprend, tout comme la première année des modules d'enseignement. Sa particularité est que le quatrième module comprend un rapport-mémoire et donne lieu à une soutenance.

3 ^{ème} semestre	
Module 1	Patrimoine à l'international Elément 1 : Les fondamentaux Elément 2 : Le patrimoine privé : les successions internationales
Module 2	Restructuration du patrimoine Elément 1 : Restructuration du patrimoine privé Elément 2 : Restructuration du patrimoine professionnel Elément 2 : Responsabilités
Module 3	Investissement financier (3) Elément 1 : Produits financiers et finance participative Elément 2 : LBO mode de financement Analyse de cas Investissement financier 3
Module 4	Investissement immobilier (3) Elément 1 : Location financière Elément 2 : Financement de l'immobilier Elément 3 : Sûretés
Semestre 4	
Module 1	Module professionnel : leadership Elément 1 : Equilibre personnel Elément 2 : Excellence professionnelle
Module 2	Le patrimoine professionnel à l'international Elément 1 : Investissement étranger au Maroc Elément 2 : Investissement à l'international Elément 3 : Fiscalité internationale
Module 3	Investissement financier (4) Elément 1 : Finance participative Elément 2 : Financement spécifique de l'immobilier (bail à construction/Crédit-bail immobilier) Elément 3 : Etude de cas (transversal)
Module 4	Stage et mémoire Elément 1 : Mémoire Ecrit Elément 2 : Soutenance

2.2. L'assiduité aux cours

L'assiduité aux cours est obligatoire dans les conditions ci-dessous, sauf autorisation accordée par les responsables de diplômes pour motifs légitimes.

En cas d'assiduité insuffisante, l'étudiant peut se voir sanctionner dans les conditions du règlement intérieur de l'Université Hassan 1^{er}.

3. TUTORAT

Le tutorat est organisé sur les deux années dans deux objectifs :

- assurer le suivi du projet individualisé de l'étudiant,
- assurer le suivi scientifique de l'étudiant.

Tutorat académique. – Au début de la formation, les responsables des diplômes désignent un tuteur académique qui assure le suivi individualisé de l'étudiant. Chaque étudiant est ainsi accompagné dans son projet tout au long du parcours académique.

Tutorat scientifique. – Lors du premier semestre de la deuxième année, les responsables des diplômes procéderont à la désignation des directeurs de mémoire en fonction de la thématique retenue. Le directeur encadre le mémoire de l'étudiant.

4. STAGE ET MEMOIRE

L'objectif du projet de fin d'études (PFE) est de permettre aux étudiants de mettre en pratique les notions et les habiletés acquises durant leur formation en master droit notarial et gestion de patrimoine.

Cette recherche doit démontrer la maîtrise de l'ensemble des connaissances acquises lors du programme d'études, l'habileté à adapter ses connaissances à un cas spécifique. Ce faisant, l'étudiant doit faire preuve d'autonomie et d'initiative.

Il est indispensable que l'étudiant ne traite pas son projet comme un mémoire théorique, mais que l'étudiant soit confronté aux problématiques concrètes liées à la gestion de patrimoine au Maroc et en rende compte dans son mémoire. L'étudiant doit donc réaliser ce mémoire, qui constitue son projet de fin d'études (PFE) en étant en activité dans une entreprise des secteurs concernés par le diplôme. Le cas échéant, il doit réaliser un stage, faisant l'objet d'une validation par les responsables de diplômes, dans le respect des règles applicables au stage en formation continue à l'Université Hassan 1^{er} et de la durée correspondant au module 4 du semestre 4 des diplômes.

Les étudiants peuvent rédiger le mémoire dans la langue de leur choix avec l'assentiment de leur directeur de mémoire. Les directeurs de mémoire sont identifiés par accord des responsables de diplômes en fonction des thématiques retenues.

La moyenne du module « stage et mémoire » est calculée sur la base d'une note de mémoire (écrit) à hauteur de 40% et d'une note de soutenance de mémoire, à hauteur de 60%.

5. REGIME D'EXAMENS

Article 5.1- La première session d'examens à l'issue de chaque module

Les étudiants seront soumis à deux types de contrôle de leurs connaissances pour chaque élément de chaque module :

- un contrôle continu : deux notes de contrôle continu (une épreuve écrite et une épreuve orale, de type exposé, rapport...)
- une épreuve terminale, écrite ou orale, sous forme, notamment d'études de cas.

Chaque élément de module fait l'objet d'une note sur 20 points.

Article 5.2- Coefficients et compensation

La note de chaque élément de module est calculée sur la base du contrôle continu (40%) et de l'épreuve terminale (60%).

Les mêmes coefficients de pondération sont attribués aux différents éléments, pour obtenir la note du module. Chaque élément de module subit la même pondération.

Pour tous les éléments du module, la note de validation minimale est de 10/20. Le système de compensation est possible entre les éléments d'un module et entre les modules.

Article 5.3- La seconde session d'examen

Cette session est ouverte aux étudiants qui n'ont pas été admis à la première session et aura lieu en fin d'année universitaire, soit en fin de Master 1-DU 1 et en fin de Master 2-DU.

Les épreuves terminales pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne restent acquises pour la seconde session. L'étudiant ne compose que dans les modules non validés et pour les éléments où il n'a pas eu la moyenne lors de la première session.

Sauf délibération spéciale du jury, les règles applicables à la première session restent toutes applicables sous réserves des dispositions qui suivent :

- les notes de mémoire et de soutenance restent acquises pour la seconde session.
- le contrôle continu ne fait pas l'objet d'une seconde session.

Il est ainsi possible qu'un étudiant ait la moyenne dans toutes les épreuves d'examen sans pouvoir obtenir la moyenne générale. Dans ce cas-là, l'étudiant peut repasser les matières d'examen de son choix. La meilleure des deux notes sera retenue dans cette hypothèse.

Article 5.4- Les résultats

Pour l'obtention du Master de l'Université Hassan 1^{er} et du DU de l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'étudiant doit obtenir la moyenne sur le total des modules des deux années.

Les délibérations ont lieu à la fin de chaque semestre. Le jury peut accorder des délibérations spéciales (DSJ).

Après la communication des résultats liés au semestre, un relevé de notes sera transmis à l'étudiant dans un délai raisonnable. Ce dernier a un droit à la consultation de sa copie, et à un entretien avec l'enseignant concerné, conformément au calendrier fixé par les responsables pédagogiques du programme.

Article 5.5- Les Mentions

Concernant le diplôme universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'étudiant ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à :

- 13/20 est admis avec la mention Assez Bien
- 15/20 est admis avec la mention Bien
- 17/20 est admis avec la mention Très bien.

Concernant le master de l'Université Hassan 1^{er}, le système des mentions est appliqué, l'étudiant ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à :

- 12/20 est admis avec la mention Assez Bien
- 14/20 est admis avec la mention Bien
- 16/20 est admis avec la mention Très bien.

Article 5.6- Les Diplômes

Les étudiants ayant validé les deux années se verront délivrer un diplôme de Master universitaire professionnel de l'Université Hassan 1^{er} et un diplôme universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Article 5.7- Redoublement

L'étudiant qui n'a pas été admis à l'issue de la seconde session peut être admis à redoubler sur autorisation collégiale des responsables des diplômes.

L'étudiant admis au redoublement conservera uniquement les modules validés. Lorsqu'un module n'est pas validé, l'étudiant ne pourra conserver aucune note d'un élément compris dans ce module, même si elle est supérieure à la moyenne.

MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Master universitaire professionnel (MUF) droit notarial et gestion du patrimoine délivré par
l'Université Hassan 1^{er}

et

Diplôme universitaire (DU) de droit notarial et gestion du patrimoine délivré par l'Université
Jean Moulin Lyon 3

Programme dispensé à Casablanca – Conseil national de l'ordre des notaires

Chaque module est de 50 heures et 20 heures de travail personnel.

1^{ère} ANNEE

Semestre 1

1^{er} MODULE : 50 heures

Introduction à la gestion de patrimoine	50 h
Cours introductifs	
Profil Droit : Introduction à la gestion de patrimoine	
Profil Gestion : Introduction au droit patrimonial	
Outils et méthodologie	
Profil Droit :	
Initiation au Bilan patrimonial et aux conseils patrimoniaux	
Profil Droit :	
Initiation au calcul financier	
Profil Gestion :	
Initiation à la recherche en droit	

2^{ème} MODULE

Détention du patrimoine	50 h
Détention du patrimoine privé	
Détention du patrimoine professionnel	
Fiscalité appliquée à la détention	
Analyse et stratégie de détention du patrimoine	

3^{ème} MODULE

Investissement financier (1)	50 h
Produits bancaires	
Droit Bancaire	
Analyses de cas	

4^{ème} MODULE

Investissement immobilier (1)	50 h
Vente immobilière	
Fiscalité des mutations à titre onéreux	
Techniques de commercialisation	

Semestre 2

1^{er} MODULE

Pratiques professionnelles	50 h
Éthique professionnelle	
Comptabilité : Comptabilité générale Comptabilité analytique	
Anglais	

2^{ème} MODULE

Transmission du patrimoine	50 h
Transmission du patrimoine privé	
Transmission du patrimoine professionnel	
Fiscalité appliquée la transmission	
Analyse et stratégie de la transmission du patrimoine	

3^{ème} MODULE

Investissement financier (2)	50 h
Produits d'assurances	
Droit des assurances	
Études de cas	

4^{ème} MODULE

Investissement immobilier (2)	50 h
Droit des baux	
Gestion des actifs immobiliers	
Fiscalité des revenus immobiliers	
Analyse et gestion de patrimoine immobilier	

2^{de} ANNEE

Semestre 3

1^{er} MODULE

Patrimoine à l'international	50h
Les fondamentaux	
Le patrimoine privé : les successions internationales	

2^{ème} MODULE

Restructuration du patrimoine	50h
Restructuration du patrimoine privé	
Restructuration du patrimoine professionnel	
Responsabilités	

3^{ème} MODULE

Investissement financier (3)	50h
Produits financiers et finance participative	
LBO mode de fonctionnement	
Analyse de cas	

4^{ème} MODULE

Investissement immobilier (3)	50h
Location financière	
Financement de l'immobilier	
Sûretés	

Semestre 4

1^{er} MODULE

Module professionnel : leadership	50h
Équilibre personnel	
Excellence professionnelle	

2^{ème} MODULE

Le patrimoine professionnel à l'international	50h
Investissement étranger au Maroc	
Investissement à l'international	
Fiscalité internationale	

3^{ème} MODULE

Investissement financier (4)	50h
Finance participative	
Financement spécifique de l'immobilier (bail à construction/crédit bail immobilier)	
Études de cas (transversal)	

4^{ème} MODULE

Stage et mémoire	50 h
Mémoire écrit	
Soutenance	